

12 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques  
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports : rapports des gouvernements  
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement  
des travaux de normalisation des noms géographiques**

## Rapport du Danemark

### Résumé\*\*

Depuis la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le Danemark a renforcé la coopération entre la Division onomastique de l'Université de Copenhague et la Division des toponymes de l'autorité nationale de cartographie et d'enquêtes, l'Agency for Data Supply and Efficiency. La Division onomastique de l'Université de Copenhague assure la présidence permanente du Comité danois des toponymes et son secrétariat. Grâce à cette coopération, elle veille à ce que l'orthographe et la normalisation autorisées des toponymes soient utilisées dans les registres tenus par l'Agency for Data Supply and Efficiency.

Cette coopération porte sur les domaines suivants :

- Définition d'un ensemble de règles normatives pour l'orthographe des toponymes danois ;
- Élaboration d'une méthode de vérification de l'orthographe des toponymes danois déjà enregistrés et des nouveaux toponymes (y compris les appellations commerciales et les noms de localités privées) ;
- Vérification de l'orthographe de 120 000 toponymes danois déjà enregistrés mais non encore confirmés officiellement. Le registre contient également environ 25 000 toponymes normalisés officiellement autorisés par le Comité danois des toponymes [ce nombre limité est dû à une disposition statutaire qui comporte une vague référence à l'importance de la normalisation sur la base des « besoins pratiques » et exclut explicitement les noms des localités (résidentielles) privées] ;

---

\* GEGN.2/2019/1.

\*\* Le rapport complet (GEGN.2/2019/60/CRP.60) a été établi par Rikke Steenholt Olesen, de l'Université de Copenhague, et Morten Winkler, de l'Agency for Data Supply and Efficiency. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st\\_session\\_UNGEGN.html](https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html).



- Élaboration de dispositions juridiques relatives aux toponymes pour améliorer les utilisations administratives des noms géographiques.

Le rapport comprend également :

- Un bref aperçu des activités actuelles de l'ancienne Division onomastique de l'Université de Copenhague ;
- Un résumé des attentes en matière de connaissances spécialisées dans l'enregistrement et la normalisation des noms géographiques pour ce qui concerne les futures dispositions juridiques relatives aux noms géographiques ou les futures déclarations réglementaires ;
- Des informations sur la présentation du registre des toponymes danois et les possibilités qu'il offre dans le cadre du programme commun de données publiques primaires (les données provenant du registre sont désormais facilement accessibles au moyen d'une plateforme de distribution commune, sont normalisées et peuvent donc être regroupées et utilisées de façon cohérente par différents systèmes) ;
- La description d'un projet de l'Agency for Data Supply and Efficiency visant à numériser des dossiers de noms topographiques utilisés en cartographie. Ces dossiers s'étalent sur plusieurs centaines d'années : environ 120 000 fiches ont été scannées et sont actuellement triées et indexées en vue d'être publiées ;
- Des informations sur l'accord passé entre l'Agency for Data Supply and Efficiency et le Bureau de statistique danois en vue d'un échange annuel de données. Le Bureau reçoit un jeu de données sur des villes et villages désignés dont l'extension géographique a évolué et il en calcule le nombre d'habitants. Par la suite, l'Agency for Data Supply and Efficiency publie ces données, y compris les toponymes. Afin de mettre à jour l'extension géographique des lieux, elle utilise des données tirées des adresses pour indiquer les nouvelles zones d'agglomération.

---